

ACTIF		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortisse- ments et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif Immobilisé	<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
	Frais d'établissement	0	0	0	0
	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	93 977	93 155	821	0
	Fonds commercial (1)	0	0	0	0
	Autres	39 677	38 156	1 522	2 002
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	<b>Immobilisations corporelles :</b>				
	Terrains	1 201 704	0	1 201 704	1 201 704
	Constructions	22 010 913	18 178 166	3 832 747	4 280 911
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 915 398	3 882 282	33 116	85 441
	Autres	1 512 984	1 362 670	150 314	211 382
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	3 435
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	<b>Immobilisations mises en concession</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Immobilisations financières (2) :</b>				
	Participations	122 162	53 661	68 502	68 502
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	15	0	15	15
	Prêts	0	0	0	0
Prêts et avances inter-services accordés	0	0	0	0	
Autres	347 706	0	347 706	47 706	
	<b>Total I</b>	<b>29 244 536</b>	<b>23 608 089</b>	<b>5 636 447</b>	<b>5 901 097</b>
Actif Circulant	<b>Stocks et en-cours :</b>			0	0
	Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
	En cours de production (biens et services) (a)	0	0	0	0
	Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
	Marchandises	0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commandes	8 698	0	8 698	0
	<b>Créances (3) :</b>			0	0
	Créances clients et comptes rattachés (b)	2 165 666	13 899	2 151 767	2 172 578
	Autres	752 077	0	752 077	534 420
	Opérations de trésorerie interservices et comptes de liaison	0	0	0	0
	Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
	Disponibilités	1 420 426	0	1 420 426	1 466 280
	Charges constatées d'avance (3)	55 687	0	55 687	66 250
	<b>Total II</b>	<b>4 402 554</b>	<b>13 899</b>	<b>4 388 655</b>	<b>4 239 528</b>
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
	Primes de remboursement des obligations (IV)	0	0	0	0
	Ecarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
	<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III+IV+V)</b>	<b>33 647 090</b>	<b>23 621 988</b>	<b>10 025 102</b>	<b>10 140 626</b>
	(1) Dont droit au bail			0	0
	(2) Dont à moins d'un an			0	0
	(3) Dont à plus d'un an			15 367	15776

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part  
(b) Créances résultant de ventes ou de prestations de services

Périmètre  
REGION  
En euros  
DATE

38N CCI NORD-ISERE TOTAL  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
2022

BILAN

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capitaux Propres	Apports	823 935	823 935
	Ecart de réévaluation (a)	0	0
	Réserves:		
	Réserves réglementées	0	0
	Autres	0	0
	Report à nouveau (b)	3 868 443	4 208 711
	<b>Résultat de l'exercice ( bénéfice ou perte) (c)</b>	<b>-32 295</b>	<b>-340 268</b>
	Subventions d'investissement	17 879	45 087
	Provisions réglementées	0	0
	<b>Total I</b>	<b>4 677 962</b>	<b>4 737 465</b>
Autres fonds Propres	Droits du concédant	0	0
	<b>Total I bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds effort de construction	Fonds issus du versement des employeurs à l'effort de construction		
	Fonds sous forme de subventions	0	0
	Fonds sous forme de prêts	0	0
	Fonds en vue de souscriptions de titres	0	0
	<b>Total I ter</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour Risques et Charges	Provisions pour risques	506 878	260 365
	Provisions pour charges	628 988	768 313
	<b>Total II</b>	<b>1 135 866</b>	<b>1 028 678</b>
Dettes (1) (e)	Emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 783 550	3 183 803
	Emprunts et dettes financières divers	0	0
	Prêts et avances inter-services reçus	0	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 700	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (d)	558 081	564 075
	Dettes fiscales et sociales	186 505	176 642
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 292	7 131
	Autres dettes	523 044	304 521
	Opérations de trésorerie interservices et comptes de liaison	0	0
Comptes de régularisation (1)	Produits constatés d'avance	142 103	138 310
	<b>Total III</b>	<b>4 211 274</b>	<b>4 374 483</b>
	Ecart de conversion passif (IV)	0	0
	<b>TOTAL GENERAL ( I + I bis + I ter + II + III + IV)</b>	<b>10 025 102</b>	<b>10 140 626</b>
	(1) Dont à plus d'un an	2 371 041	2 783 477
	Dont à moins d'un an	1 840 233	1 591 011
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

(a) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

(c) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.

(d) Dettes sur achats ou prestations de services.

(e) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

(f) Autres que 16883, 16884

NB : Les comptes 426, 443C, 451C, 458C peuvent aussi être rattachés au poste "Autres dettes" si leur nature véritable le justifie.

Périmètre 38N CCI NORD-ISERE TOTAL  
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
 En euros  
 DATE 2022

**COMPTE DE RESULTAT**

Charges	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges d'exploitation (1) :</b>		
<b>Parts contributives (A)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Achats de marchandises (a)	18 881	21 157
Variation de stock (b)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0	0
Variation de stock (b)	0	0
Autres achats et charges externes (*)	6 819 498	6 930 631
Impôts, taxes et versements assimilés	110 898	105 317
Salaires et traitements	399 646	408 626
Charges sociales	215 241	245 958
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	603 778	709 219
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	1 946
Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 237	67 694
Autres charges	204 589	217 087
Contributions versées aux services	0	0
<b>Sous-total (B)</b>	<b>8 389 767</b>	<b>8 707 634</b>
<b>TOTAL (A+B) = I</b>	<b>8 389 767</b>	<b>8 707 634</b>
<b>Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (2)	137 796	154 964
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>137 796</b>	<b>154 964</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	10 119	4 354
Dotations aux amortissements et aux provisions	309 000	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>319 119</b>	<b>4 354</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (V)</b>	<b>17 986</b>	<b>8 100</b>
<b>Total des charges (I + II + III + IV + V)</b>	<b>8 864 668</b>	<b>8 875 051</b>
<b>Solde créditeur = bénéfice (3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 864 668</b>	<b>8 875 051</b>

Y compris :

redevance de crédit-bail mobilier 6122

redevance de crédit-bail immobilier 6125

1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

a) Y compris droits de douane

b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)

c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir

Périmètre 38N CCI NORD-ISERE TOTAL  
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
 En euros  
 DATE 2022

**COMPTE DE RESULTAT**

Produits	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits d'exploitation :</b>		
<b>Ressources fiscales (A)</b>	<b>2 698 174</b>	<b>2 793 898</b>
Ventes de marchandises	11 719	14 116
Production vendue (biens et services) (a)	3 825 819	3 585 216
<b>Sous-total (B) - Montant net du chiffre d'affaires (b)</b>	<b>3 837 539</b>	<b>3 599 332</b>
Production stockée (c)	0	0
Production immobilisée	0	0
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	1 891 183	1 828 733
Reprises sur provisions (et amort), transferts de charges	255 677	138 533
Autres produits	998	245
Contributions reçues des services	0	0
<b>Sous-total (C)</b>	<b>2 147 858</b>	<b>1 967 510</b>
<b>TOTAL (A+B+C) = I</b>	<b>8 683 571</b>	<b>8 360 740</b>
<b>Quotes-parts de résultats sur opérations en commun (II)</b>	<b>0</b>	
<b>Produits financiers :</b>		
De participation (2)	119 909	54 003
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (2)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 685	1 724
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de VMP	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>121 594</b>	<b>55 726</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0	13 826
Sur opérations en capital	27 208	104 491
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>27 208</b>	<b>118 317</b>
<b>Total des produits (I + II + III + IV )</b>	<b>8 832 373</b>	<b>8 534 783</b>
<b>Solde débiteur = perte (3)</b>	<b>32 295</b>	<b>340 268</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 864 668</b>	<b>8 875 051</b>

- 1) Dont produits afférents des exercices antérieurs 13826  
 2) Dont produits concernant les entreprises liées  
 3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes (des éléments de 708 peuvent être affectés aux ventes de marchandises)  
 b) Activité professionnelle normale et courante  
 c) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE**

### **BUDGET EXECUTE 2022**

#### **ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, dont le total est de 10 025 102 €, et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat déficitaire de 32 295 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier de notre Chambre Consulaire.

#### **Contexte de l'année 2022**

Retour quasi à la normale pour l'année 2022 après la crise sanitaire liée au Covid-19 commencée en 2020.

Le 24 février 2022 début du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine qui a affecté les actions économiques et commerciales au plan mondial, notamment avec une forte hausse des coûts énergétiques.

Pour faire face aux circonstances exceptionnelles engendrées par cette nouvelle crise, la CCI NORD ISERE a adapté son organisation suivant les mesures gouvernementales dans la continuité des actions mises en place depuis 2020 à savoir :

- Mesures mises en place au sein de la Chambre qui nous ont permis de maintenir notre facture d'électricité et de limiter la hausse de nos coûts en gaz. Hausse de 70 % soit 28 k€ qui aurait pu être beaucoup plus élevée.
- Maintien d'une cellule de crise pour renseigner, orienter aider les entreprises dans leurs démarches pour obtenir des aides
- Mobilisation des équipes auprès des ressortissants de notre territoire pour la mise en place des actions dans le cadre de France relance
- Suivi régulier par la réalisation de forecast du niveau d'activité du Port, augmentation des tarifs de 3.5 %.
- Continuité de la communication via des newsletters, de campagnes phoning, communication sur notre site internet afin d'être force de proposition sur nos différents domaines de compétences.

Dans le cadre de la fin de concession qui unie la CCI Nord-Isère via le Port de VSS et la CNR les négociations sur les conditions de sortie ont débutées en septembre 2022 et sont toujours en cours (cf faits marquants).

#### **Evènement postérieur à la clôture de l'exercice :**

Protocole d'accord signé le 08/03/2023 dans le cadre d'un conflit concernant la construction d'un ferme photovoltaïque sur le terrain de Cessieu. Les indemnités de dédommagement pour l'agriculteur d'un montant de 9 k€ ont été passées en charges à payer exceptionnelles.

## BUDGET EXECUTE 2022

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### Exercice clos le 31 Décembre 2022

Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992, dans le respect des principes suivants :

. Continuité de l'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée

. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

. Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

### BUDGET EXECUTE 2022

#### 1 – FAITS MARQUANTS

##### 1.1 - Risque lié au système d'assurance chômage spécifique consulaire (CMAC) :

Jusqu'au 31/12/2018, les CCIR cotisaient au régime d'assurance chômage (CMAC) pour les collaborateurs qu'elles employaient (collaborateurs titulaires, CDD, vacataires). La mutualisation du risque entre les adhérents à laquelle procédait la CMAC a été jugée non conforme au régime de l'auto-assurance dont relèvent les établissements publics (Art. L5424-2 du Code du Travail). Aussi la CMAC a dû se mettre en conformité en procédant à l'arrêt de ce dispositif, en attendant de liquider ledit régime.

Depuis le 1er janvier 2019, les CCI ne cotisent plus à la CMAC. Elles sont devenues leur propre assureur en remboursant directement à Pôle Emploi qui se substitue à la CMAC dans le cadre d'une convention tripartite, les allocations versées aux bénéficiaires. A compter de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019, les CCI qui le souhaitaient avaient la possibilité d'adhérer au système d'assurance chômage de droit commun (Assedic) pour la population fermée des collaborateurs relevant du régime consulaire. La CCIR Auvergne Rhône Alpes a donc décidé d'adhérer au régime général d'assurance chômage à effet du 1er avril 2020. La CCIR continue tout de même d'être auto assureur jusqu'au passage au système d'assurance chômage de droit commun. La CCIR continuant à être son propre assureur pour les départs ayant eu lieu avant le 1 avril 2020.

Comme les années précédentes, une provision pour charge a été estimée au 31 décembre 2022 par CCI France au travers d'une prestation d'actuariat. A noter que les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi ont été modifiées à partir du 1er novembre 2019 mais certaines mesures n'ont été appliquées qu'à partir de 2021.

Au 31 décembre 2022 l'engagement dans les comptes de la Chambre s'élève à 84 771 € et a donné lieu à une reprise de provision de 33 043 €.

**1.2 -** La CCI NORD ISERE est sous concessionnaire de la CNR pour la gestion du Port de Vienne Sud. L'échéance de la concession annoncée à décembre 2023 a finalement été prolongée à la demande de la CNR au 30 septembre 2024.

Les modalités de sortie et les conséquences financières sont en cours de négociations depuis septembre 2022.

Cela nous a amené à constituer une provision pour risques et charges de 15 k€ pour les coûts d'accompagnement juridique ainsi qu'une provision pour risques et charges exceptionnels de 309 k€ dans le cadre des travaux de remise en état des infrastructures (cf méthode d'évaluation point 2).

**1.3 -** Pour rappel, suite à la réforme de la formation, nous avons créé le 19 juin 2020 un CFA (Centre de Formation Apprentis).

La loi nous obligeant un suivi strict de cette structure, nous avons créé un service dédié. Nos classes étant composées d'apprenants avec des statuts différents (contrat de professionnalisation, apprenti, ou initiale), les charges et produits ont été comptabilisés sur le service formation en globalité. A la clôture, afin de ventiler les charges et produits de la période entre le service formation et le CFA nous avons utilisé une clé de répartition basée sur le nombre d'heures de formation théorique des apprentis au 31/12/2022.

**1.4 -** Dans le cadre du suivi de nos anciens contrats d'apprentissage signés avant la rentrée scolaire 2020 et gérés via notre partenaire l'IFA des Alpes, et se terminant sur 2021 la provision pour risque a été ajustée à l'encours de notre créance les discussions étant toujours en cours. A fin 2022 nous avons constaté une reprise de 7 487 € pour arriver à une provision de 97 878 €.

# CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-ISERE

## BUDGET EXECUTE 2022

### 2 - METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions à usage bureau (gros œuvre, structure)	40 ans
- Constructions à usage industriel (gros œuvre, structure)	15 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 25 ans
- Installations générales	10 à 15 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

#### 2.2 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### 2.3 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires éventuels.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

#### 2.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.5 - Provisions réglementées

Elles sont constituées par : Néant

## **2.6 – Provisions pour indemnités de fin de carrières et allocations d'ancienneté**

Les engagements sont calculés sur la base d'une évolution actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 01 avril 2003. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

La CCI affecte ces droits à prestations en fonction des périodes de service en suivant la formule des prestations du régime.

Toutes hypothèses retenues dans ce calcul sont fixées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sont communes à l'ensemble des CCIT de la Région Auvergne Rhône-Alpes (taux de charges sociales, de turnover, de revalorisation).

Le choix du taux d'actualisation est révisé à chaque clôture et porte sur le dernier TMO connu (taux moyen des emprunts obligataires). Les hypothèses sont les suivantes au 31/12/2022 :

- Taux d'actualisation : 3.7 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les autres ;
- Taux de charges sociales : données individuelles ;
- Table de mortalité : INSEE F 2008-2010 ;
- Méthode de calcul retenue : Norme IAS19 en unités de crédits projetés service prorata.

## **2.7 – Provisions CMAC**

Les engagements concernant la CMAC ont été évalués par un actuaireretenu au plan national, dont les règles d'évaluation sont précisées ci-après :

## **METHODE D'EVALUATION RETENUE POUR LA PROVISION CMAC**

### **Population évaluée**

La population des bénéficiaires d'indemnités chômage est communiquée par Pôle emploi à la CMAC. Cette extraction nécessitant un délai de 15 jours et les délais de clôture des différentes CCI ne pouvant être décalés, il a été décidé de réaliser le calcul de la provision sur la base d'une extraction des indemnisations sur la période du 01/02/2019 au 30/11/2022.

La population évaluée est segmentée de la façon suivante :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul :
  - Les personnes ayant des droits non déçus.
  - Par prudence ont également été provisionnées les personnes ayant été indemnisées et ayant épuisé leurs droits après l'âge de soudure : elles ont potentiellement le droit à un maintien jusqu'à la retraite à taux plein mais n'ont pas encore fait la demande. Sont en revanche exclus de cette population les allocataires identifiés par la CMAC, en lien avec ses adhérents, comme ayant bénéficié d'une CCART spécifique.
- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées, mais pouvant l'être, car elles disposent toujours de droits. Les critères retenus, conformément à la réglementation, sont les suivants :
  - Les personnes n'étant plus indemnisées pour une cause différente du décès, jusqu'à épuisement du droit ou du départ à la retraite (à l'exception des personnes âgées de plus de 62 ans dont la dernière indemnisation remonte à plus de 6 mois de la date de calcul)
  - Comme dans la partie précédente, sont provisionnées les personnes ayant des droits non déçus.
- Les personnes dont le dossier n'a pas encore été déposé ou est en cours d'instruction au 30/11/2022 mais non mis en paiement,  
Les fins de contrat CDD et les ruptures de contrat à durée indéterminée dont l'échéance est connue à fin 2022 et dont la durée totale des contrats respecte la durée minimale d'affiliation requise et n'ayant pas donné une indemnisation au maximum dans les 3 dernières années.

### **Méthode d'évaluation**

L'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage consiste en la projection des prestations probables d'indemnité chômage et des cotisations de retraite relatives à cette indemnisation.

Pour chaque participant, la prestation susceptible de lui être versée, d'après les règles de la convention à partir de ses données personnelles, est projetée jusqu'à l'âge normal de fin versement de la prestation. Les engagements totaux envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de maintien au chômage jusqu'à la fin de versement de la prestation (fin de droit ou décès ou retraite si l'âge de soudure est atteint),
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

La somme actualisée des flux probables de prestations versées à des bénéficiaires d'une allocation chômage à la date de l'évaluation, correspond à l'engagement devant être couvert par l'ensemble des CCI.

En accord avec les commissaires aux comptes consultés, les agents permanents à la date de calcul, pour lesquels des droits potentiels pourraient être générés du fait de leur période d'activité au sein des Chambres ont été exclus de l'évaluation.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (Coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'entrée en indemnisation des CDD terminant leur contrat sur l'exercice suivant ou des permanents en cours de rupture de contrat connu à la date de calcul.

Cette dernière est la résultante d'une provision de maintien au chômage calculée sur la base des droits acquis à la date de calcul (fonction du salaire des douze derniers mois et de la durée d'affiliation) et d'une probabilité d'être bénéficiaire d'une prestation l'exercice suivant la date d'évaluation.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de l'entité.

Pour le calcul de cet engagement, il a été utilisé une loi de maintien au chômage par tranche d'âge. Cette loi est extraite d'une étude UNEDIC de 2012 sur le taux de persistance au chômage. Une cohérence globale de cette loi a été réalisée avec les observations des bénéficiaires du régime d'assurance chômage gérés par la CMAC jusqu'en 2018. Cette loi nous permet de calculer, dans la limite de la durée d'indemnisation prévue par la réglementation UNEDIC, un flux probable de prestations jusqu'au terme (indemnisation et cotisations de retraite). Celle-ci est couplée à une table de mortalité pour simuler les fins d'indemnisation liées au décès (La table INSEE 2016-2018).

Il a été cependant fait l'hypothèse que les bénéficiaires d'une allocation chômage âgés de 59 ans et plus seraient maintenus au chômage, jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Enfin, étant donné que l'historique de la carrière n'est connu qu'au moment de la demande d'indemnisation, l'engagement pour les futures ruptures de contrats de travail (Fin de contrat et CDD) a été déterminé comme le produit de l'ARE de l'individu par une durée moyenne d'indemnisation, sauf dans le cas où l'historique dans les CCI donnaient des droits supérieurs.

Les durées moyennes utilisées pour le calcul des provisions ont été établies sur les observations au sein de la CMAC faites en 2019 et sont résumées dans le tableau suivant :

Tranche d'âge	Durée Moyenne pour un CDD	Durée Moyenne pour un CDI
0-24 ans	13 mois	23 mois
25-29 ans	16 mois	23 mois
30-34 ans	16 mois	23 mois
35-39 ans	16 mois	23 mois
40-44 ans	16 mois	23 mois
45-49 ans	16 mois	23 mois
50-52 ans	19 mois	23 mois
53-54 ans	20 mois	30 mois
55-58 ans	21 mois	34 mois
>= 59ans	22 mois	34 mois

## LA PRISE EN COMPTE DE LA REFORME AU 1ER NOVEMBRE 2019

La réforme du régime de l'UNEDIC devait être applicable aux allocataires effectuant une demande de droits à compter du 1er novembre 2019 et dont la fin de contrat est postérieure au 31/10/2019. Cependant, la crise sanitaire a décalé la mise en place de cette réforme au second semestre 2021.

La pleine mesure de cette réforme ne se fera que progressivement qu'au fil des demandes d'allocation et devrait avoir les impacts suivants :

- Diminution du nombre de demandeurs d'allocation du fait de l'augmentation de la durée minimum d'affiliation de 4 à 6 mois et du rechargement des droits (disposition prise en compte pour les ruptures postérieures au 30 novembre 2021) ;
- Baisse du salaire journalier de référence (à compter du 1er octobre 2021) et augmentation potentielle de la durée d'indemnisation du fait de l'augmentation de la période de référence de 12 à 24 mois (36 mois pour les allocataires de plus de 53 ans) ;
- Au bout de 8 mois pour les ruptures postérieures au 30 octobre 2019 (6 mois pour les ruptures à compter du postérieures au 30 novembre 2021) baisse des droits de 30% pour les Salaires de Référence supérieurs à 4.500 € ;

Du fait du contexte sanitaire et de la crise économique, la mesure de dégressivité a été suspendue entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021. Les compteurs de dégressivité ayant commencé à courir entre novembre 2019 et mars 2020 ont été remis à zéro et recommencent à compter du 1er juillet 2021.

Ces nouvelles dispositions seront donc prises en compte pour les ruptures concernées en fonction de la date de fin contrat.

En ce qui concerne les démissionnaires à la suite d'un CDI d'au moins 5 ans, le droit aux indemnités de chômage des salariés démissionnaires est limité aux seuls salariés de droit privé ayant travaillé au cours des 2 dernières années (3 dernières s'ils ont au moins 53 ans) intégralement ou majoritairement pour une CCI ayant adhéré à titre irrévocable au régime général au moment de la démission (les agents publics sont exclus du dispositif)

Par ailleurs, le bénéficiaire de la mesure doit avoir présenté et validé un projet professionnel devant une commission paritaire régionale.

Il est donc très probable que cette disposition soit très peu appliquée au sein de populations concernées par l'étude :

- Pour les salariés des CCIR ayant adhéré à titre irrévocable au régime général, elle ne pourrait s'appliquer qu'aux ruptures postérieures à la date de leur adhésion et au seul bénéfice des personnels de droit privé ayant au minimum 2 ans d'ancienneté. Or l'embauche de salariés de droit privé par les CCIR n'est obligatoire que depuis la publication de la loi PACTE (à compter de juin 2019).
- Pour les salariés de droit privé des CCIT au titre de leurs SIC, non identifiés comme bénéficiaires dans les fichiers fournis par Pôle Emploi, il revient aux CCI employeurs ayant connaissance de la validation effective du projet professionnel des intéressés de fournir les éléments de calcul afin que les cas concernés soient pris en compte dans l'évaluation.

Hors ce cas précis, les effets de changement de comportement, tant des salariés que des employeurs, liés à ces nouvelles mesures étant difficilement estimables et étalés sur plusieurs années, ont été conservées nos lois de maintien au chômage actuelles.

Enfin, la loi du 21 décembre 2022 prévoit, en cas de taux de chômage inférieur à 9%, une réduction de 25% de la durée d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi ouvrant des droits à compter du 1er février 2023, en respectant une durée minimale de 6 mois.

## HYPOTHESES

### Hypothèses économiques

Date d'évaluation	31/12/2021	31/12/2022
Taux d'actualisation	0,00%	3,00% <sup>6</sup>
Taux d'évolution de l'inflation	1,70%	2,00%
Taux de progression des ARE	1,70%	2,00%
Partie fixe de l'ARE	12,12 €	12,47 €
Allocation minimum de l'ARE	29,56 €	30,42 €
Plafond de la Sécurité Sociale Exercice N+1	41 136 €	43 992 €
Taux de prorogation des CDD	0,00%	0,00%
Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail	157 jours	157 jours

## Hypothèses démographiques

Date d'évaluation	31/12/2021	31/12/2022
Age de début de carrière :		
Cadres	22 ans	22 ans
Non Cadres	22 ans	22 ans
Table de mortalité :	INSEE TD/TV 15-17	INSEE TD/TV 16-18

## Commentaires

- Taux de revalorisation des ARE : comme l'inflation.
- Tables de mortalité : Les tables retenues correspondent aux dernières tables hommes/femmes publiées par l'INSEE
- Age de départ en retraite pour les allocataires dépassant l'âge de soudure et ne pouvant pas liquider leur pension : Cet âge a été déterminé à partir d'une hypothèse d'âge de début de carrière et des conditions de départs figurant dans le tableau ci-dessous.

	Age ouverture de droit	Durée Nécessaire	Age Maximum
1952	60,75 ans	41,00 ans	65,75 ans
1953	61,17 ans	41,25 ans	66,17 ans
1954	61,58 ans	41,25 ans	66,58 ans
1955	62,00 ans	41,50 ans	67,00 ans
1956	62,00 ans	41,50 ans	67,00 ans
1957	62,00 ans	41,50 ans	67,00 ans
1958	62,00 ans	41,75 ans	67,00 ans
1959	62,00 ans	41,75 ans	67,00 ans
1960	62,00 ans	41,75 ans	67,00 ans
1961	62,00 ans	42,00 ans	67,00 ans
1962	62,00 ans	42,00 ans	67,00 ans
1963	62,00 ans	42,00 ans	67,00 ans
1964	62,00 ans	42,25 ans	67,00 ans
1965	62,00 ans	42,25 ans	67,00 ans
1966	62,00 ans	42,25 ans	67,00 ans
1967	62,00 ans	42,50 ans	67,00 ans
1968	62,00 ans	42,50 ans	67,00 ans
1969	62,00 ans	42,50 ans	67,00 ans
1970	62,00 ans	42,75 ans	67,00 ans
1971	62,00 ans	42,75 ans	67,00 ans
1972	62,00 ans	42,75 ans	67,00 ans
1973	62,00 ans	43,00 ans	67,00 ans

## **2.8 – Provisions fin concession CNR**

La CCI NORD ISERE est sous concessionnaire de la CNR pour la gestion du Port de Vienne Sud. L'échéance de la concession annoncée à décembre 2023 a finalement été prolongée à la demande de la CNR au 30 septembre 2024.

Suite aux audits diligentés par la CNR dans le cadre de la fin de cette concession, la Direction de la Valorisation Portuaire de la CNR a retenu 1 252 k€ d'engagement de travaux à réaliser par la CCI NI.

Suite à de nombreux échanges contradictoires avec la CCI Nord-Isère, en février 2023, la CNR notifie finalement un montant de travaux 411 k€.

La CCI NI a déjà réalisé pour 35 k€ de travaux au 31 décembre 2022, et 44,5 k€ sont à la charge d'Engrais Sud Vienne (ESV) et Isère Stockage.

Dans le cadre du débat contradictoire la CCI a provisionné 309 K€ en résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 :

- 16 k€ pour bâtiment
- 269 k€ pour les quais
- 24 k€ pour le curage

C'est sur cette base que les négociations se poursuivent actuellement.

Une provision de 15 k€ a également été constituée, pour des coûts d'accompagnement juridique dans le cadre de cette fin de concession.

## IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2022	Augmentations	
		Réévaluations courant 2022	Acquisitions courant 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			1 972
Autres postes d'immobilisations incorporelles	256 536		
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>256 536</b>		<b>1 972</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	1 201 704		
<b>Constructions :</b>			
- Constructions sur sol propre	11 912 177		
- Constructions sur sol d'autrui	6 219 045		6 201
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	3 878 085		0
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 945 145		3 300
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	420 112		2 219
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 062 668		27 025
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	3 435		
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>28 642 372</b>		<b>38 745</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	122 162		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières	47 706		300 000
<i>Total immobilisations financières</i>	<b>169 883</b>		<b>300 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>29 068 789</b>		<b>340 717</b>

	Diminutions		Valeur brute fin 2 022,00	Valeur d'origine
	Virements courant 2 022,00	Cessions courant 2 022,00		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		124 854	133 654	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>		<b>124 854</b>	<b>133 654</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains			1 201 704	
<b>Constructions :</b>				
- Sur sol propre			11 912 177	
- Sur sol d'autrui			6 225 247	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions		4 596	3 873 489	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		15 102	3 933 343	
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements et amgt divers			422 332	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		16 984	1 072 707	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		3 435		
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>		<b>40 116</b>	<b>28 640 999</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			122 162	
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immobilisations financières			347 706	
			<b>469 883</b>	
		<b>164 970</b>	<b>29 244 536</b>	

## AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	254 534	1 630	124 853	131 311
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>254 534</b>	<b>1 630</b>	<b>124 853</b>	<b>131 311</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions :</b>				
- Constructions sur sol propre	8 274 329	301 212		8 575 541
- Constructions sur sol d'autrui	6 191 459	19 860		6 211 319
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	3 262 610	133 292	4 596	3 391 306
Installations techniques, matériel et outillage indust.	3 859 704	55 625	15 102	3 900 227
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>				
- Installations générales, agencements, amén. divers	327 790	33 686		361 477
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	943 606	59 590	19 948	983 248
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>22 859 497</b>	<b>603 266</b>	<b>39 646</b>	<b>23 423 117</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 114 031</b>	<b>604 896</b>	<b>164 499</b>	<b>23 554 428</b>

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL non ventilé</b>							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2 022,00	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2 022,00
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2022	Augmentations :		Montant à la fin 2022
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	5 000			5 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>5 000</i>			<i>5 000</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires	96 946	2 237	3 326	95 857
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>96 946</i>	<i>2 237</i>	<i>3 326</i>	<i>95 857</i>
Autres provisions pour risques et charges	926 732	324 000	215 723	1 035 009
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 028 678</b>	<b>326 237</b>	<b>219 049</b>	<b>1 135 866</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations de titres mis en équivalence				
Sur immobilisations de titres de participation	53 661			53 661
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	14 518		619	13 899
Autres provisions dépréciations				
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>68 178</b>		<b>619</b>	<b>67 559</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 096 857</b>	<b>326 237</b>	<b>219 668</b>	<b>1 203 425</b>
		17 237	219 668	
		309 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

## DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature de la provision	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b><u>Provision sur litige bâtiment formation puit canadien</u></b>	<b>5 000</b>			<b>5 000</b>
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation provision litige et imputation sur le résultat	5 000			5 000
<b><u>Provision Litige sur licenciement risque sur AT au port</u></b>	<b>150 000</b>		<b>70 000</b>	<b>80 000</b>
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation pr risque et charge et imputation sur le résultat	150 000	0	70 000	80 000
<b><u>Autres provisions pour risques IFC et AA</u></b>	<b>638 499</b>	<b>2 237</b>	<b>96 519</b>	<b>544 217</b>
<b><u>Provision risque IFA des Alpes</u></b>	<b>105 365</b>	<b>0</b>	<b>7 487</b>	<b>97 878</b>
<b><u>provision charges rupture conventionnelle</u></b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>
<b><u>provision CMAC</u></b>	<b>117 814</b>	<b>0</b>	<b>33 043</b>	<b>84 771</b>
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation et imputation sur le résultat	873 678	2 237	149 049	726 866
<b><u>Provision pour risque et charges fin concession CNR</u></b>				
provision pour risque et charges juridiques		15 000		15 000
provision pour risque tvx infrastructures		309 000		309 000
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation provision litige et imputation sur le résultat		324 000		324 000
<b>TOTAL AU BILAN</b>	<b>1 028 678</b>	<b>326 237</b>	<b>219 049</b>	<b>1 135 866</b>

## ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	347 706	300 000	47 706	47 706
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>347 706</i>	<i>300 000</i>	<i>47 706</i>	<i>47 706</i>
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux	15 368	0	15 368	15 776
Autres créances clients	2 150 299	2 150 299		2 171 320
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	0	0		119
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	789	789		3 310
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	24 418	24 418		15 731
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	735 568	735 568		515 260
<i>Total actif circulant</i>	<i>2 926 441</i>	<i>2 911 073</i>	<i>15 368</i>	<i>2 721 516</i>
Charges constatées d'avance	55 687	55 687		66 251
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>3 329 834</b>	<b>3 266 760</b>	<b>63 074</b>	<b>2 835 472</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	2 784 133	413 092	1 766 083	604 958	3 183 808
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	558 081	558 081			564 075
Personnel et comptes rattachés	51 368	51 368			71 841
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 635	67 635			86 490
Impôts sur les bénéfices	17 986	17 986			8 100
Taxe sur la valeur ajoutée	47 977	47 977			7 848
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	1 539	1 539			2 363
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 292	15 292			7 131
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	522 461	522 461			304 521
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	142 103	142 103			138 310
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>4 208 574</b>	<b>1 837 533</b>	<b>1 766 083</b>	<b>604 958</b>	<b>4 374 488</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		400 253			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					



## CHARGES A PAYER

Nature des charges	2022	2021
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	72	166
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	2 700	
<i>Total dettes financières</i>	<i>2 772</i>	<i>166</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 807	163 249
Dettes fiscales et sociales	73 352	100 676
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>197 159</i>	<i>263 924</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 292	7 131
Autres dettes	9 000	
<i>Total dettes diverses</i>	<i>24 292</i>	<i>7 131</i>
<b>Autres</b>		
<i>Total autres dettes</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>224 223</b>	<b>271 221</b>

## CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2022
Charges d'exploitation :	55 687
<i>Total charges d'exploitation</i>	55 687
Charges financières :	
<i>Total charges financières</i>	
Charges exceptionnelles :	
<i>Total charges exceptionnelles</i>	
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>55 587</b>

Nature des produits	
Produits d'exploitation :	142 103
<i>Total produits d'exploitation</i>	142 103
Produits financiers :	
<i>Total produits financiers</i>	
Produits exceptionnels :	
<i>Total produits exceptionnels</i>	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>142 103</b>

<b>TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>-86 416</b>
---	----------------